



*Représentation permanente de la France auprès de l'Office des Nations unies  
et des Organisations internationales à Vienne*

## **Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra- atmosphérique des Nations unies**

61<sup>ème</sup> session  
(Vienne, 20 juin 2018)

### **UNISPACE+50 - Segment de Haut Niveau**

#### **Déclaration de la France**

*= Seul le prononcé fait foi =*

**Mesdames et Messieurs les délégués,**

**Madame la Directrice du Bureau des affaires spatiales,**

**Madame la présidente du Comité**

**Chers collègues,**

#### **1. INTRODUCTION**

Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la 61<sup>e</sup> session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations unies (CUPEEA) et salue également l'action de votre prédécesseur, Monsieur David Kendall, à ce poste. Soyez assurée de pouvoir compter sur le plein soutien de la délégation française pour contribuer aux débats dans un esprit constructif et de recherche du consensus.

Je souhaite également remercier chaleureusement la directrice du bureau des affaires spatiales, Madame Simonetta di Pippo et toutes ses équipes pour leur investissement remarquable pour la préparation de cet évènement majeur qu'est la conférence UNISPACE+50 qui nous réunit tous aujourd'hui, et qui est l'aboutissement de trois années de travail et d'échanges intenses.

C'est pour moi un grand honneur de représenter la France aujourd'hui pour célébrer le 50<sup>ème</sup> anniversaire de la première conférence UNISPACE qui constitue la poursuite, au XXI<sup>e</sup> siècle, du processus jalonné par les trois conférences UNISPACE de 1968, 1982 et 1999).

C'est dans un esprit constructif et coopératif que ma délégation a contribué aux travaux préparatoires d'UNISPACE+50 en insistant notamment sur l'importance de la viabilité long terme des activités spatiales et contribution de celles-ci à la protection de notre planète.

## **2. HISTORIQUE ET ACTION DE LA FRANCE**

Le secteur spatial continue de montrer les bénéfices qu'il peut apporter dans divers domaines, tels que la navigation, la télécommunication, l'innovation, l'exploration, ou encore le changement climatique. Les acteurs du spatial français sont pleinement engagés dans l'ensemble de ces domaines.

A l'occasion d'UNISPACE III, en 1999, le CNES avait proposé conjointement avec l'ESA l'adoption de la « Charte internationale Espace et Catastrophes Majeures » qui permet de fournir rapidement des images en cas de catastrophes et d'apporter une aide immédiate et essentielle aux populations et autorités de secours des pays touchés. Le dispositif de la Charte comprend aujourd'hui 17 agences spatiales et a comptabilisé jusqu'à présent plus de 500 activations dans le monde, ce qui démontre le réel succès de cette initiative lancée dans le cadre du CUPEEA. C'est pour cette raison que la France, à travers le CNES, a souhaité avoir, à côté de son stand national, un stand dédié à la Charte internationale qui se trouve au sein de l'exposition UNISPACE+50, dans le hall de la rotonde. Nos équipes se tiennent à votre disposition pour vous accueillir et répondre à vos questions.

La délégation française a également fortement contribué aux travaux du groupe de travail pour la viabilité à long terme des activités spatiales (LTS) initié par M. Gérard Brachet lors de sa présidence du CUPEEA en 2007. Aujourd'hui, nous disposons d'un ensemble substantiel et cohérent de 21 lignes directrices consensuelles, fruit du travail des experts des divers pays qui

y ont participé depuis près d'une dizaine d'année. Ce travail de longue haleine, conduit dans un esprit constructif sous la direction de M. Peter Martinez arrive aujourd'hui à son terme et mérite d'être couronné de succès. Nous souhaitons qu'il puisse être endossé par le Comité à l'issue de sa session plénière et, en septembre, par l'Assemblée générale des Nations unies. Ce Comité est l'endroit par excellence dédié au dialogue et à l'établissement de principes et règles partagés par ses Etats membres pour assurer la sûreté, la sécurité et la viabilité à long terme des activités spatiales.

### **3. LE SPATIAL AU SERVICE DE L'HUMANITE**

Aujourd'hui plus que jamais la viabilité long terme de l'Espace est un sujet d'actualité car de plus en plus d'Etats et d'acteurs privés s'y intéressent. Le secteur spatial est un moteur économique et une source de développement technologique de haut niveau et un vecteur de progrès économiques et sociaux pour tous les pays, et notamment pour les pays en développement. L'établissement et le respect par tous de règles relatives aux activités spatiales est essentiel pour garantir l'accès libre et équitable à l'espace. C'est pourquoi le Comité doit poursuivre et renforcer ses activités en ce sens.

Le secteur spatial est par ailleurs un atout non négligeable au service de l'humanité et contribue sensiblement à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) fixés par les Nations unies en 2015.

### **4. UNISPACE+50**

La France a soutenu l'initiative UNISPACE+50 dès son lancement et a contribué, tout au long des différentes sessions de négociations, à l'élaboration du projet de résolution, qui a été endossé par les Etats ce matin à l'ouverture du segment de haut niveau et qui, je n'en doute pas, sera adopté par l'Assemblée générale des Nations unies à l'automne, durant sa 73<sup>e</sup> session. Cette résolution permettra de renforcer le mandat et le rôle du CUPEEA et d'inscrire la contribution du Comité et du bureau des affaires spatiales à la réalisation des objectifs de développement durable dans le cadre de l'Agenda spatial 2030 qui sera négocié puis adopté en 2020 lors de la 75<sup>e</sup> session de l'AGNU.

Parmi les 17 objectifs de développement durable, étroitement liés les uns aux autres, la France met au premier rang de ses priorités la lutte contre le

changement climatique. Elle l'a démontré en organisant en décembre 2015 la 21<sup>e</sup> session de la Conférence des Etats Parties à la convention des nations unies sur le changement climatique, plus connue sous le nom de COP21, qui a abouti à l'accord de Paris, signé par 195 Etats et ratifié par 178 pays à ce jour.

Sur les 50 variables climatiques essentielles établies par le GCOS (*Global Climate Observing System*), utilisées par le GIEC (Groupe d'experts international sur l'étude du climat), 26 ne peuvent être mesurées sans la contribution décisive de l'espace. C'est pourquoi la communauté spatiale internationale a un rôle majeur à jouer pour aider à atteindre les objectifs ambitieux fixés par cet Accord en utilisant les atouts qui lui sont propres.

## **5. LE SPATIAL POUR LE CLIMAT**

Le Président français, Emmanuel Macron, a organisé le « One Planet Summit » le 12 décembre 2017 à Paris, deux ans jour pour jour après l'adoption de l'Accord de Paris. La veille du sommet le CNES a invité de nombreux responsables d'agences spatiales pour réaffirmer leur implication dans la lutte contre le changement climatique, comme cela avait déjà été fait en 2015 à Mexico et en 2016 à Marrakech et à New Delhi lors d'événements mondiaux sur ce thème. A l'occasion du « One Planet Summit », une trentaine d'agences ont adopté la « Déclaration de Paris » afin de faciliter la mobilisation des outils spatiaux pour la lutte contre le changement climatique à travers la création d'un Observatoire Spatial du Climat.

## **6. CONCLUSION**

Grâce à l'Observatoire Spatial du Climat, nous espérons que la coopération internationale dans le domaine spatial pourra développer les données utiles pour la gestion et la surveillance des données climatiques dans toutes les régions de notre planète. La disponibilité et le partage des données spatiales d'observation représenteront un pas en avant significatif pour l'observation de la Terre.

La France considère que l'Observatoire Spatial du Climat pourra constituer une contribution stratégique à l'Agenda spatial 2030 et à la mise en œuvre de l'accord de Paris et des Objectifs de développement durable.

La France tient enfin à souligner que l'Agenda spatial 2030, qui sera discuté à l'issue des travaux de cette conférence et qui permettra de définir les actions

concrètes à mener dans les prochaines années, devra permettre de préserver l'accès et l'utilisation pacifique et durable de l'espace extra-atmosphérique au bénéfice de toutes les Nations, ainsi que et de garantir la viabilité à long terme des activités spatiales.

Je vous remercie./.

